

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Bâtiment technique de la Ménardière – Attribution du marché de travaux

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, il est décidé de retenir les entreprises suivantes :

N° Lot	Description du Lot	Entreprise proposée par la C.A.O.	Montant en Euros HT
01	Terrassements VRD Espaces Verts Clôt.	EUROVIA	45 742,66
02	Gros œuvre	GRC	23 976,15
03	Dallage	PLACEO	9 203,25
04	Charpente bois – Ossature et bardage bois	BATIBOIS	94 702,40
05	Couverture bacs aciers	BATITECH	19 767,59
06	Métallerie – Portes sectionnelles	MANCEAU	8 320,00
07	Menuiseries extérieur alu et intérieur bois	TRICOIRE	5 519,00
08	Peinture	PAILLAT	1 665,40
09	Plomberie Sanitaire Ventilation	BORDERON	6 432,25
10	Électricité Chauffage électrique Photovolt.	LUMINECH	58 464,79

Pour un montant total de travaux de 273 793,49 € HT, soit 328 552,19 € TTC.

II.2. Extension et réhabilitation de la mairie – Avenant n°1 au marché de travaux

Des estimations ont été sollicitées par l'architecte auprès de l'entreprise de gros œuvre pour l'habillage en pierre naturelle d'une partie du mur en façade de l'extension et son prolongement sur le muret existant. À ces travaux supplémentaires, il convient de soustraire le parement initialement prévu.

Ces modifications vont entraîner un avenant au marché de 4 846 € ce qui représente une hausse des travaux de 1,4%.

II.3. Lancement d'une procédure pour reprise des concessions au cimetière

La procédure de reprise des concessions lancée en 2018, s'est achevée cette année. Une consultation va maintenant être engagée pour l'attribution d'un marché ayant pour objet la reprise des 28 concessions funéraires concernées et la construction d'un ossuaire dans le cimetière.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement Cœur de Bourg – Avant-projet sommaire

Le maître d'œuvre a travaillé sur le scénario retenu, comprenant 5 parcelles réservées à un bailleur social et 6 libres de constructeur, en tenant compte des observations émises notamment par la commission Urbanisme.

L'Avant-Projet établit comprend un plan de composition, des coupes schématiques, des croquis d'ambiances, des règles (implantations du bâti, traitement des limites, les principes d'aménagements retenus (gestion de l'eau, circulations, espaces de stationnements...).

III.2. Rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a pris connaissance du rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce document sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée.

S'agissant de La Séguinière, le rapport met en évidence les points suivants :

- au 1/1/2021, le prix de l'assainissement pour un abonné consommant 120 m³ est 263,02 € (261,04 au 1/1/2020, 239,11 € au 1/1/2019 et 234,60 € au 1/1/2018),
- le volume d'eau traité en 2020 à La Séguinière était de 284 939 m³ (+4,08% par rapport aux 273 770 m³ de 2019).

Du point de vue financier, l'état de la dette est le suivant :

- *encours total de la dette au 31 décembre 2020 : 6 489 412 € (7 633 696 € au 31/12/2019, 8 779 783 € au 31/12/2018, 10 442 302 € au 31/12/2017, 8 402 633 € au 31/12/2016 et 9 285 103 € au 31/12/2015),*
- *montant des annuités payées au cours de l'exercice 2020 : 1 338 963 € (dont 1 144 284 € de capital et 194 679 € d'intérêts).*

La majeure partie des eaux usées de la Communauté d'Agglomération est épurée par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Les rendements de dépollution de celle-ci sont pour 2020 :

- DCO (demande chimique en oxygène) : 95% (95% en 2019)
- DBO₅ (demande biochimique en oxygène) : 99% (98% en 2019)
- MES (matières en suspension) : 98% (98% en 2019)
- Azote ammoniacale et organique (NTK) : 89% (89% en 2019)
- Phosphore total : 96% (95% en 2019)

III.3. Rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service de déchets

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante a pris connaissance du rapport qui permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce document sera tenu à la disposition du public par voie d'affiche apposée.

Le rapport met en évidence en 2020 :

- une production globale de déchets de 56 724 tonnes (contre 54 787 t. en 2019, 55 298 t. en 2018 et 54 136 t. en 2017) soit une hausse de 3,5%,
- un taux de valorisation des déchets ménagers de 79,39% (78,02% en 2019, 76,91% en 2018 et 70,54% en 2017),
- un résultat cumulé du service à la fin de l'exercice de + 9 379 739 € (11 108 927 € fin 2019, 7 548 807 € fin 2018 et 9 001 499 € fin 2017).

III.4. Rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction des Eaux de la Loire, auquel la commune a adhéré le 24 août 1988, a été dissous fin 2019. L'agglomération a repris cette compétence pour l'ensemble des communes de son périmètre au 1/1/2020.

Pour l'année 2020, le rapport met notamment en évidence les points suivants :

- Un nombre d'abonnés de 44 590 sur l'ensemble du territoire,
- Un volume distribué de (sortie usines Ribou et Rucette) 4 294 320 m³,
- 1 663 kilomètres de réseaux,
- Un volume d'eau consommé de 5 908 612 m³ (soit 132,5 m³ par abonné).

Pour La Séguinière

- Un abonné de La Séguinière consommant 120 m³ payait 219,60 € ; soit une moyenne de 1,83 € le m³, en hausse de 2,23% par rapport à l'année 2018 (dernière année de référence).
- La qualité de l'eau distribuée était très bonne avec 100% de conformité bactériologique et de 100% (contre 86,1% en 2018) de conformité physico-chimique,
- Le rendement du réseau s'établissait à 88,1% (contre 86,2% en 2018 et 84,9% sur l'ensemble de l'AdC).

III.5. Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

La loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (dite loi Élan du 23 novembre 2018) a fixé au, 1er janvier 2022, la date butoir à laquelle toutes les communes, quelle que soit leur taille, devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre de cette évolution des pratiques, l'Agglomération du Choletais a fait évoluer le logiciel d'instruction actuel par l'acquisition d'une télé-procédures adaptée nommée " Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) ". Ce guichet permettra aux particuliers et aux professionnels, de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme et aux communes ainsi qu'aux services instructeurs (Application du Droit des Sols et Patrimoine) de les instruire par voie dématérialisée.

III.6. Acquisition de terrains pour réserves foncières – Retrait d'une parcelle de la vente

Par délibération du 11 octobre 2021, la commune a décidé d'acquérir à l'amiable des terres pour anticiper des projets d'urbanisation envisagés à moyen terme. La superficie totale acquise à cette occasion est de 7,06 ha dont environ 3,4 ha en zone urbanisable.

Bien que les propriétaires aient donné leur accord sur la proposition communale, ils ont souhaité, après réflexion, conserver une parcelle de 68m² sur laquelle ils cultivent aujourd'hui un petit jardin d'agrément.

Cette modification n'est pas de nature à porter préjudice à l'aménagement futur puisque la parcelle concernée (AL 544) se situe à l'intérieur de l'emprise réservée pour le futur cimetière. Ce terrain qui représente moins de 0,1 % de la totalité de la superficie à acquérir jouxte le terrain des cédants.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Presbytère – Calcul du loyer et des charges rétroactivement pour l'année 2021

Conformément à une convention du 19 février 2016. La paroisse verse annuellement à la commune, au cours du mois de décembre, une somme correspondant à la prise en charge de la contribution foncière de la partie du presbytère qu'elle occupe, de l'assurance incendie et du loyer. Pour l'année qui s'achève, le montant du loyer s'élève à 1 130 €.

IV.2. Tarifs 2022 – Loyers des locatifs communaux

L'évolution est contractuellement fixée en fonction de l'indice de référence des loyers. La hausse des loyers sera prise en compte au 1er janvier 2022.

IV.3. Tarifs 2022 – Location des salles municipales

Le conseil décide d'appliquer une hausse d'environ 2% au prix de locations des salles municipales. Les tarifs sont consultables sur le site internet : www.mairie-laseguinere.fr

IV.4. Tarifs 2022 – Divers

Le conseil municipal a, par ailleurs, décidé de reconduire les tarifs pour d'autres services publics payants : occupation du domaine public, services funéraires, capture et gardiennage des chats et chiens errants, photocopies...

IV.5. Modification statutaire de l'AdC – Défense extérieure contre l'incendie

Par délibération en date du 9 septembre 2021 , le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la modification statutaire initiée par l'Agglomération du Choletais (AdC) ayant notamment pour objet le transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à l'AdC.

Malgré l'intention première qui apparaît dans le préambule de la délibération, cette rédaction ne mentionne pas expressément la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), qui relève de la compétence communale d'incendie et de secours. Cette contribution sera ajoutée à la rédaction de ladite compétence.

IV.6. Convention pour la restauration des élèves de la commune au CISPA

Depuis 2003 la Communauté d'Agglomération du Choletais a décidé d'étendre à l'ensemble des écoles primaires de l'agglomération la possibilité de bénéficier des activités sportives et éducatives organisées par l'Etablissement Public Cholet Sports Loisirs au Centre d'Initiation des Sports de Plein Air (CISPA).

Lors des classes de découverte, les activités se déroulant sur une journée complète, les élèves restent déjeuner à la cantine du CISPA. Aussi, afin de conserver un système simple à l'utilisation pour toutes les écoles de l'AdC, les élèves de La Séguinière se verront délivrer par la commune un ticket « spécial abonnement » pour bénéficier des repas des classes vertes de Ribou.

IV.7. Personnel communal – Cycle du temps de travail

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique qui siège au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Maine-et-Loire, le conseil a confirmé les modalités d'application de la durée et l'aménagement du temps de travail des agents communaux proposées par délibération du 6 septembre 2021.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1.Julien BOUHIER – Administration générale - Finances

Aides de l'Etat 2022 aux projets des collectivités territoriales

La nécessité de mieux orienter et coordonner des financements de l'Etat d'origines variées impose un calendrier anticipé par rapport aux années précédentes. Les services de la Préfecture ont donc récemment sollicité les collectivités afin de connaître les projets pour lesquels un accompagnement de l'Etat est souhaité. Pour La Séguinière, une fiche informatique détaillée a été transmise à la Préfecture pour l'aménagement de la rue de la Garenne dont le coût du projet est estimé à 750 000 € HT.

Reversements de l'AdC vers les communes membres

Au cours de la séance du 22/11/2021, le Conseil de Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de solidarité communautaire) pour l'année 2021. La Séguinière percevra une somme de 28 274 €. En ce qui concerne le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), la commune sera prélevée de 19 774 € et percevra un versement de 51 666 € soit un solde positif de 31 892 €.

Autorisation de pénétrer dans des propriétés publiques et privées

A l'occasion de travaux géographiques et forestiers, les agents de l'IGN sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département de Maine-et-Loire et à accéder aux propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation. L'autorisation délivrée par arrêté préfectoral est valable 5 ans à compter du 10 décembre 2021.

V.2.Julie BARREAU – *Environnement – Cadre de vie - Sports*

Enquête publique pour installation de stockage de déchets non dangereux

Conformément à un arrêté préfectoral du 2 décembre 2021, une enquête publique unique est ouverte du 5 janvier au 4 février 2022 à La Séguinière sur la demande présentée par la SAS CET BOUYER-LEROUX. Cette enquête publique est un préalable au projet relatif : à l'installation au lieu-dit « La Cachotière » de stockage de déchets non dangereux et à l'institution d'une servitude d'utilité publique sur une parcelle située à l'intérieur du périmètre délimité autour de l'installation.

Suivi sanitaire des cyanobactéries

L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) de la Sèvre Nantaise a pris la décision d'arrêter progressivement le suivi sanitaire des cyanobactéries en raison de l'absence statutaire de compétence sanitaire et d'un manque de financement dédiés.

Bien que la qualité des eaux, où sont pratiquées des activités nautiques, ne soit actuellement soumise à aucune réglementation contraignante, la commune continuera néanmoins à exercer un rôle de prévention face à ce phénomène que l'on rencontre, depuis plusieurs années, à la fin de l'été à la surface de la Moine.

Marché place de la mairie

Le planning du marché des mercredis du 1^{er} trimestre 2022 sera diffusé sur le site internet et dans le prochain bulletin municipal.

Qualité de l'air intérieur – Action Radon

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'Agglomération du Choletais et l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec le concours de l'association UFC QUE CHOISIR ont mis en place une action de sensibilisation de l'air et du radon à destination des habitants du territoire. Une réunion publique était organisée à La Séguinière le 11 décembre dernier pour informer le public des bons gestes à adopter. Des dosimètres sont mis à disposition de la population pour permettre à chacun d'évaluer la concentration en radon de son logement. Pour ceux qui n'ont pas pu participer à la réunion, un retrait de kits radon est possible en mairie.

Villes et villages fleuris des Pays de la Loire

Fin novembre, la Région des Pays de la Loire a publié le palmarès 2021 des villes et villages visités par le jury entre le 14 juin et le 6 juillet 2021. La commune de La Séguinière qui a accueilli les membres de ce jury régional le 21 juin maintient sa 2^{ème} fleur.

Sentiers de randonnées

La liaison douce entre Saint-Léger et La Séguinière se termine. Le 9 décembre dernier, 43 enfants des écoles des deux communes ont procédé aux plantations de haies bocagères, accompagnés par quelques élus, des agents municipaux du service des espaces verts et les professionnels de Mission Bocage qui ont fourni les plants.

V.3.Serge GUINAUDEAU – *Urbanisme - Travaux*

Balayage des rues en agglomération

Une consultation a été lancée par les services pour la prestation de balayage des rues de la commune. Le contrat concerne les 3 prochaines années à raison de 2 ou 4 passages par an suivant les circuits. L'avis de publication a été transmis le 4/11 et trois sociétés ont déposé une offre à la date limite de remise. Après examen des différentes propositions, la commission Urbanisme et Travaux a retenu celle de l'entreprise ESTP des Epesses (85).

Ouverture hivernale des vannages

Conformément Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre Nantaise, les vannes du Moulinard sont ouvertes sur la Moine depuis le début du mois de novembre et jusqu'à la fin janvier.

Entretien du cimetière

Pour remercier, les bénévoles qui contribuent activement à la mise en valeur du cimetière en désherbeant certaines allées et les espaces entre les tombes, la municipalité a organisé, à leur intention un déjeuner au restaurant scolaire le mercredi 24 novembre dernier. La commune est engagée depuis plusieurs années dans une technique de désherbage zéro pesticide. Or, les mauvaises herbes peuvent rapidement prendre le dessus des gros nettoyages.

Il est important de remercier, comme il se doit, celles et ceux qui se sont inscrits dans cette démarche citoyenne et ont constitué une équipe de bénévoles efficaces qui, en période intermédiaire, assure la parfaite propreté des lieux. Les

personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie en appelant le 02 41 56 90 53, par mail à accueil@mairie-laseguiniere.fr ou en passant à l'accueil.

V.4.Astrid FRAPPIER – *Actions de proximité*

Repas des aînés et colis de fin d'année

Le repas 2021 a été organisé le dimanche 10 octobre sous la forme d'un plateau repas, comme l'an passé. 375 plateaux ont été servis (contre 272 en 2020. Le nombre de colis à remettre aux résidents de la Maison d'Accueil et aux personnes qui en ont fait la demande est de 133 (contre 120 en 2020).

Téléthon

La Coordination 49 du Téléthon a adressé un courrier à M. le maire, le 4/11 dernier pour rappeler, qu'il y a quelques années, la commune était très active au niveau de l'animation « Téléthon ». L'organisation suggère qu'une association de la commune prenne le relai pour relancer une ou des actions (sport, chorales, course...).

Centre de vaccination

Par arrêté préfectoral du 24/11/2021, le Préfet de Maine-et-Loire a fixé la liste des centres de vaccinations contre le Covid-19 en Maine-et-Loire. A Cholet, le centre de vaccinations est installé au Parc des expositions de la Meilleraie.

Collecte des ordures ménagères

L'AdC a transmis les calendriers 2022 des différentes zones collectées à La Séguinière. S'agissant de la partie agglomérée de la commune (zone 19), le premier semestre sera inséré dans le prochain bulletin municipal. Tous les calendriers sont en ligne sur le site de Cholet et sur celui de la mairie.

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Choletais

Un projet de modification n°1 du SCOT de l'AdC a été engagé par arrêté du Président de l'intercommunalité en date du 15/10/2021. La modification a pour objet de permettre le renouvellement urbain de zones en friche.

V.5.David CARON - *Information – Communication - Evènementiel*

Site Internet

Le graphisme complet « Webdesign » du futur site Internet a été validé le 6/12. Un lien du site intégré en développement sera fourni pour le 3 janvier. Une formation sera organisée début janvier afin que nous puissions saisir le contenu. La mise en ligne devrait pouvoir se faire autour de la mi-janvier. L'application mobile sera, pour sa part, mise en place en développement une fois le site intégré.

Déploiement de la fibre

La société ORANGE a fait parvenir un tableau de situation du déploiement FTTH au 31 octobre 2021. Pour La Séguinière, le taux d'avancement est de 91,65%.

V.6.Agnès BRUCHE – *Culture - Jeunesse*

Commission culture ADC

Mise en place des impromptus qui remplace le festival des Arlequins et qui célébrera le théâtre amateur du 7 au 10 avril 2022.

Bibliothèque

Afin de se renseigner sur le mode de fonctionnement d'une bibliothèque avec professionnel et association, les bénévoles sont allés visiter la bibliothèque de Saint Léger. Visite très intéressante qui a permis de définir des pistes pour l'embauche éventuelle d'un professionnel

Exposition Rebonds

L'Agglomération du Choletais va mettre en œuvre en 2022 une saison culturelle intitulée « Itinérances », proposée aux communes de l'agglomération. L'objectif de cette saison culturelle est de faire rayonner les structures culturelles sur tout le territoire de l'AdC afin de permettre à chaque habitant du territoire, quelle que soit la commune où il habite, de pouvoir profiter d'un égal accès à la culture, en travaillant dans une logique de partenariat avec les communes. L'exposition Rebonds est une série de 5 duos de reproductions grand format d'œuvres, l'une issue de la collection textile (vêtements ou art textile) et l'autre de la collection Art. Chaque duo propose un lien coloré et/ou formel.

D'autre part, des habitants de la commune réfléchissent à l'organisation d'un temps fort sur l'art dans le jardin. Une réflexion sur l'organisation et la mise en place de ce temps fort qui pourrait avoir lieu sur 1 ou 2 jours est en cours et pourrait se faire en même temps que l'exposition Rebonds en septembre octobre 2022

V.7.Alain GUILLEZ – *Vie Scolaire - Enfance*

Restaurant Scolaire

La réunion du 1^{er} trimestre commission du restaurant scolaire s'est déroulée le 23 novembre dernier. Il a été question de l'organisation du service, du comportement des enfants, de l'évolution des effectifs... Au cours de cette réunion les

participants ont pris connaissance de l'analyse des menus effectuée par Madame BONNET Diététicienne. Il ressort de cette analyse un bon travail de restauration avec une qualité des produits alimentaire et la « chance » de cuisiner sur place. La diététicienne propose juste d'être attentif à la fréquence féculents / légumes du plat d'accompagnement qui doit être identique et augmenter la fréquence des viandes non hachées de bœuf, veau ou agneau et abats.

V.8. Marie PELTIER – *Affaires sociales*

Centre communal d'action sociale

Le CCAS a redéfini la prise en charge d'une partie des frais de formation PSC1 (Prévention et Secours Civique) de niveau 1. Sur ce dernier point, le conseil municipal sera invité à se prononcer en janvier sur la proposition de participation aux frais de formation pour les seuls habitants de La Séguinière de la façon suivante : 50% du coût de la formation pour les personnes de plus 25 ans, 75% du coût de la formation pour les personnes âgées de 16 à 25 ans inclus, les étudiants et les sans emploi. Plusieurs sessions étant envisagées en 2022, les habitants, intéressés par la formation, sont invités à se faire connaître au secrétariat de mairie.

Projet de logements locatifs sociaux

La commune est en manque de logements sociaux (environ 7% c/20% exigés par la loi SRU). Un promoteur souhaite réaliser une opération en partenariat avec un bailleur social pour réhabiliter en locatifs à loyers modérés (environ 30 logements) un ensemble commercial érigé sur une unité foncière de 5 545 m² zone de la Ménardière.

Plan d'urgence Grand Froid

Comme tous les ans, la commune met en place un dispositif d'intervention en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence par le Préfet. Ce dispositif permet aux personnes âgées et aux adultes handicapés fragiles et/ou isolées de bénéficier d'un suivi en cas de risque majeur sur ces communes (canicule, grand froid, épidémie). Il peut être déclenché à tout moment de l'année. Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste de veille et bénéficier de ce suivi, peuvent se renseigner au secrétariat de mairie 02 41 56 90 53 ou envoyer un message à l'adresse suivante : accueil@mairie-laseguiniere.fr

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Préemption Urbain

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de la vente d'immeubles rue d'Amsterdam, à La Surchère, rue Jacques Secretin, rue du Paradis (x5), rue des Chênes, esplanade de Bruxelle, rue du Manoir, rue du Pont Larousse.

VI.2. Prochaines réunions

Les dates des deux prochaines réunions du conseil municipal sont les suivantes :

- Lundi 10 janvier 2022 à 20h30
- Lundi 14 février 2022 à 20h30